



Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

<u>Déposé / Reçu le</u>



0 6 FEV. 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise francophone de **Bréffe**lles

Dénomination : LA BELGITUDE

Forme juridique: SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège: COUDENBERG, N° 76/78 A 1000 BRUXELLES

N° d'entreprise: 0505607154

Objet de l'acte: CESSION DES PARTS - DEMISSION D'UNE GERANTE

Extrait du P.V. de l'A.G.E. du 30 juin 2018

PREMIERE RESOLUTION

Conformément aux statuts, Madame RAMZI Fouzia cède la totalité de ses parts, soit 49 parts en faveur de Monsieur RAMZI Fouad.

Après cette opération de cession de parts :

- Monsieur RAMZI Fouad devient détenteur de 100 parts ;
- Madame RAMZI Fouzia ne détient plus aucune part.

DEUXIEME RESOLUTION

Conformément aux statuts, Madame RAMZI Fouzia démissionne de son poste de gérante et ce à dater du 30 juin 2018.

Monsieur RAMZI Fouad, gérant

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature